





FORMATION CONTINUE



IMMOBILIER CRÉER DES SUPPORTS DE **COMMUNICATION ADAPTÉS**

A partir de 390€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé: Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale d'une agence ou d succursale, d'une agence ou d...

Prérequis: Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE SATISFACTION

ANNÉES D'EXISTENCE ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS DISPONIBLES

Objectifs

- Rédiger une annonce commercialement viable
- Prendre en compte la réglementation propre aux supports de communication
- Identifier les enjeux du marketing numérique en immobilier

Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières
- Tour d'horizon des différents supports de promotion des biens immobiliers

laho-formation.fr

N° Vert 0 805 384 384 formationcontinue@laho-formation.fr

BESOIN D'ÊTRE CONTACTÉ(E) POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR UN DEVIS ?

APPELEZ NOTRE CONSEILLER pour un premier entretien GRATUIT et SANS ENGAGEMENT.







FORMATION CONTINUE



IMMOBILIER CRÉER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ADAPTÉS

Contenu de la formation

Formation relevant de la loi Alur permettant la délivrance de la carte professionnelle

1. Les différents supports de promotion des biens immobiliers

- Le site web et la vitrine
- Les supports et/ou portails de publicité
- Le web 2.0
- Les réseaux sociaux
- Les forums, blogs, moteurs de recherche

2. Le cible et la stratégie

- Un bien, plusieurs cibles
- · La stratégie par cible
- Les médias adaptés
- La stratégie numérique

3. Conception d'annonces

- Impact de la loi ALUR dans la rédaction des annonces
- Rédaction presse
- Rédaction web

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation. À chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.









FORMATION CONTINUE



IMMOBILIER CRÉER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ADAPTÉS

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Réalisation d'une étude de cas Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable

- rédiger une annonce digitale dans le respect des règles.
- d'appréhender la communication sur les réseaux sociaux en lien avec le marché immobilier.

Modalités d'évaluation

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

• Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine



